



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE  
**MARIE PILA**  
ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

INTERNAT DE GARÇONS  
1<sup>ère</sup> à Terminale  
CARPENTRAS

# REGLEMENT INTERIEUR





*Venir à l'internat, c'est faire le choix de mettre toutes les chances de réussir de son côté par un cadre favorisant la concentration et la régularité dans le travail personnel.*

*C'est aussi entrer dans l'aventure de la vie partagée avec d'autres, dans un esprit de famille marqué par l'entraide et l'amitié.*

*Garantir ces bonnes conditions de vie et de travail est confié à la responsabilité de chacun, en particulier par le respect des indications de ce règlement.*

# Déroulement type d'une journée

---



## 6h30 - Le lever

- Le lever se fait à 6h30
- Chaque interne devra être debout à 6h45 au plus tard.

Si les horaires ne sont pas respectés ou si le volume sonore du réveil gêne les camarades, l'équipe internat se réserve le droit de confisquer les réveils.



## 6h30 à 7h30 : Le déroulement du matin

Le petit déjeuner est servi entre 6h50 et 7h45.

Chaque interne est responsable du nettoyage de sa table et de son plateau.

En quittant l'internat, les chambres doivent être rangées :

- Lits faits,
- Sols dégagés de tout objet (valises et chaussures comprises) pour faciliter le ménage,
- Volets ouverts
- Fenêtres ouvertes (en oscillo-battant) pour aérer la chambre.

Chaque matin, un contrôle sera réalisé.

Les internes sont libres dans l'organisation de ce temps, à condition de respecter ces horaires.



## 16h55 : Le goûter

Un goûter est distribué aux internes à partir de 16h55. Les élèves de première et terminale, avec l'autorisation de leurs parents, peuvent sortir de l'établissement pour un retour à 17h20 précise. Cette autorisation pourra être retirée en cas de comportement inadapté au règlement intérieur de l'établissement.



## 17h30 – 19h/19h30 : L'étude

A 17h30, les internes devront être installés en étude :

- Dans la grande salle d'étude
- Au CDI pour les élèves qui souhaitent travailler avec un ordinateur.

Les portables sont interdits durant cette étude.

Ils devront être éteints ou mis en mode silencieux et rangés dans les sacs. En cas de non-respect de cette règle, le téléphone sera gardé pour la soirée par le personnel encadrant. Si un interne a des devoirs sur le téléphone, il devra anticiper et se l'envoyer par mail sur sa session personnelle. Pour faciliter la concentration et le respect des autres, la musique est également interdite (même avec écouteurs).

Le silence doit être respecté par chacun.



## 19h30 – 20h15 : Le repas

A partir de 19h30 et jusqu'à 20h15 au plus tard :

Les internes présenteront leur carte afin d'être enregistrés et feront la queue dans le calme.

Chacun se sert dans le respect des règles de l'équilibre alimentaire et en évitant le gaspillage de nourriture.

A la fin du repas, chaque interne doit ranger son plateau et laver sa table.

Le repas est un temps de convivialité.

L'usage du téléphone est proscrié, et les conversations doivent avoir un volume sonore respectueux de chacun.

## 20h15 – 21h00 : Temps libre

Le temps libre est un temps personnel, les internes pourront :

- Utiliser leurs téléphones portables
- Aller à la cafeteria (accessible seulement à partir de 20h15) afin de regarder la télévision ou utiliser un ordinateur
- Faire du sport soit dans la cour principale soit dans le gymnase.

Tous les internes sont garants de la bonne ambiance de l'internat. Nous souhaitons que le temps libre permette aux élèves de se détendre aux travers diverses activités. Toutefois, nous leur demanderons en cas de jeux d'équipe de ne pas crier et de faire preuve de respect entre eux.

## 21h00 – 22h00 : Temps calme

Les internes remontent dans les chambres. Le temps calme prépare une bonne qualité de sommeil.

A partir de 21h le calme complet règne dans les couloirs et les chambres.

Les internes peuvent :

- Utiliser leur téléphone portable seulement pour les SMS
- Prendre leur douche
- Se détendre dans le foyer
- Ecouter de la musique avec leurs écouteurs
- Travailler dans le calme en chambre avec une lumière de chevet

## A partir de 22h – 22h30 : Le coucher

**A 22h30** : les premières et les terminales **doivent être dans leur propre chambre au calme**

Toutes les lumières seront éteintes, et le silence devra être respecté (plus de discussions entre camarades de chambres pour respecter le sommeil des autres) :

Les élèves de premières et de terminales pourront garder leurs téléphones et appareils électroniques avec eux la nuit, mais les appels téléphoniques seront proscrits à partir de 21h30, et l'utilisation du téléphone portable devra cesser complètement à 22h30. Si ces consignes ne sont pas respectées, l'élève devra confier son téléphone au surveillant pour la nuit.

# Les temps particuliers

---

## Le mercredi après midi

**L'organisation du mercredi après-midi se prévoit à l'avance** : le document d'autorisation de sortie complété en septembre est valable pour l'année scolaire. En cas de changement exceptionnel, il est impératif de l'annoncer **le lundi matin par mail ou par courrier, adressé au responsable de niveau** ([f.capdepon@mariepila-carpentras.fr](mailto:f.capdepon@mariepila-carpentras.fr)). Les internes devront être de retour à l'internat au plus tard pour 18h (sauf cas exceptionnels d'activités extra-scolaires).

## Les absences à la demi-pension

Les élèves internes seront autorisés à manger à l'extérieur de l'établissement entre midi et deux à raison **d'une fois par mois**. L'autorisation parentale de sortie devra être remise au responsable de la vie scolaire.

## Les temps forts

Des soirées festives sont organisées de temps en temps (anniversaires, soirées à thème...), ainsi que, si possible, des sorties en soirée. Il est demandé aux internes de respecter le présent règlement même lors de ces temps exceptionnels.

## Les sorties

En début d'année, les parents remplissent une fiche de renseignement sur les demandes de sorties hebdomadaires (cf circulaire activités extra-scolaires).

Pour toutes sorties exceptionnelles en soirée, les parents devront avertir par écrit le responsable de niveau.

Cette demande d'autorisation devra contenir la date et l'heure exacte de l'absence de l'interne, ainsi que la raison de cette absence. L'établissement se réserve le droit de refuser certaines demandes de sortie.

# La vie à l'internat – généralités

---

**Toutes les dispositions du règlement intérieur de l'établissement s'appliquent à l'internat.**

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée. **Le port de chaussons est obligatoire** à l'internat
- Pour préserver un cadre de vie agréable, les internes veilleront à respecter le mobilier. Posters ou photos de bon goût peuvent être affichés sous le contrôle du surveillant. Seul le scotch tapisserie fourni par l'internat sera utilisé.
- Boire et manger dans les chambres est interdit pour des raisons d'hygiène.
- Serviettes et gants de toilette sont à emporter chaque semaine. Il est souhaitable de changer ses draps régulièrement.

**L'accès aux chambres est fermé dans la journée.**

**A l'arrivée, les valises doivent être déposées dans la bagagerie prévue à cet effet.**

**Le matin du départ, elles doivent être bouclées, étiquetées au nom de l'élève et déposées dans ce même local. Aucun retour dans les chambres ne sera possible en journée.**

## La vie de groupe

- . Chaque élève est invité à prendre sa part de responsabilité dans la vie de groupe.

**Entretien** : chaque élève devra participer à l'entretien de l'internat

- Chacun est plus particulièrement responsable du nettoyage de sa table au petit déjeuner et au diner, ainsi que du mobilier de sa chambre.

**Respect de chacun** :

- *Téléphone* : le téléphone portable devra être rangé dans les sacs, ou dans le lieu prévu à cet effet (selon l'horaire).
- *Musique* : sur les temps de pause, les élèves pourront écouter de la musique. Cependant le volume sonore ne devra pas être trop élevé. Il en va de même avec les discussions.

## Les ordinateurs, tablettes, téléphones portables et montres connectées

Chaque élève est responsable de son matériel.

En cas de vol, perte, ou dégradation, l'internat et l'établissement ne pourront être tenus pour responsables.

Il est demandé aux élèves internes munis d'un portable (téléphone, ordinateur, tablette etc.), de respecter les horaires et consignes liées à leur utilisation (cf. horaires).

## Les points particuliers

- **Médicaments** : la consommation de médicaments doit se faire sous contrôle des surveillants d'internat. **Il appartient aux familles de fournir les médicaments et de fournir une copie de l'ordonnance au responsable de l'internat.**
- **Dégradations** : Toute dégradation matérielle (meublier, peinture, literie...) fera l'objet d'une sanction. Les élèves devront réparer le dommage. Une compensation pourra être demandée aux familles.
- Il est demandé aux élèves d'éviter d'emporter à l'internat **de l'argent et des objets de valeur**. En cas de nécessité, il est prudent de les confier au surveillant d'Internat. L'établissement décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objet ou d'argent.
- **Selon la loi française, le tabac, l'alcool, les produits illicites et armes de tous types** sont rigoureusement interdits à l'internat

## Le suivi de l'élève

Un bilan d'internat hebdomadaire et trimestriel est adressé aux responsables légaux de ce dernier, pour les tenir informés du comportement de leur enfant et du travail fourni afin de faire un lien internat-famille.

Chaque trimestre, les internes pourront être reçus de manière individuelle par un responsable, afin de faire le point sur leur vie et leur travail à l'internat.

Les bilans trimestriels seront présentés à la direction, aux professeurs principaux, ainsi qu'aux responsables légaux et devront être retournés, signés par ces derniers.

## Sanctions

Des sanctions seront mises en place si l'élève ne respecte pas les dispositions demandées dans ce présent règlement. Celles-ci peuvent aller du travail d'intérêt général à l'exclusion définitive. Les parents seront avertis par mail ou par téléphone en cas de manquement sérieux au règlement intérieur ou de sanction.

## SIGNATURES

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Internat de l'établissement et s'engagent à le respecter pour l'élève ..... En classe de .....

Date :

Nom et signature du responsable légal :

Signature de l'élève :